

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 11 Avril 2019

Présents : Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Paula CHAUSSENOT, Louis de CAUMONT LA FORCE, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Marie-Paule DUBREUIL, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Jérôme MERLIN, Régis REGRAIN, Isabelle SILNIQUE, Anne THOMINET, Françoise TULARS.

Absents excusés : Jacques BARDIOT, Anne-Sophie GALLON, David GUILLAUME, Magalie MASSAUX, Solange MALTET, Charles PLESSE, Michel RAYON, Alexandre SOUDRY, Brigitte TOURET, Laurence VAYSSIE.

Pouvoirs : Jacques BARDIOT, a donné un pouvoir à Marie-Paule DUBREUIL,
Magalie MASSAUX a donné un pouvoir à Jérôme JOMIER,
Alexandre SOUDRY a donné un pouvoir à Bernard DAMOISEAU,
Brigitte TOURET a donné un pouvoir à Isabelle SILNIQUE.

1) Subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Vitray Festivités a déposé un dossier de demande de subvention, d'un montant de 2 000 €, concernant la manifestation du mois de septembre : la fête du brame. Cette année, c'est la 10ème édition et l'association désire mettre à l'honneur cette manifestation.

La commission des finances qui s'est réunie le 9 avril propose d'attribuer un montant de 1 000 €.

L'élue impliquée dans l'association ne participe pas à la décision.

Le conseil municipal (14 voix pour, 2 abstentions) émet un avis favorable.

2) Acquisition partielle de la parcelle AD n°232 :

Arrivée de Mr Jérôme Merlin.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat partiel de la parcelle AD n°232, située à côté du terrain de foot. Le prix d'achat s'élève à 2 000 € et le propriétaire demande à la commune de prendre en charge la clôture de séparation entre son terrain et le futur terrain communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

3) Vote des taux des trois taxes :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la réglementation, il appartient à l'assemblée de voter les taux des taxes directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les taux des 3 taxes pour l'exercice 2019 à savoir :

	Taux	Produits
Taxe d'habitation	14,85 %	186 219 €
Taxe foncière bâti	6,73 %	74 972 €
Taxe foncière non bâti	20,33 %	<u>37 651 €</u>
Total		298 842 €

4) Vote des budgets primitifs:

- Budget annexe le Cheval Blanc (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 41 493,91 € en fonctionnement et à la somme de 31 603,82 € en investissement.
- Budget annexe Chaufferie : (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 59 976,34 € en fonctionnement et à la somme de 60 997,38 € en investissement.

- Budget annexe Assainissement (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 71 518,08 € en fonctionnement et à la somme de 873 483,42 € en investissement. Ce budget devrait être transféré au SIVOM au 1er janvier 2020.
- Budget de la commune nouvelle Meaulne-Vitray (voté à l'unanimité) : Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 963 525,25 € en fonctionnement et à la somme de 921 035,88 € en investissement.

5) CAUE projet « PEPIT » : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions tripartites.

Monsieur le Maire précise que la mise en place du parcours de geocaching sur la commune nécessite la signature de conventions tripartites avec le CAUE, la communauté de communes du Pays de Tronçais et la commune concernée (chasse au trésor par GPS). Mr le Maire précise que l'étude du projet « PEPIT » (3 500 €) et l'achat de matériel (500 €) sont entièrement pris en charge par la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise monsieur le Maire à signer ces conventions.

6) Opposition au transfert automatique de la compétence eau/assainissement à la communauté de communes du Pays de Tronçais :

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer contre le transfert automatique de la compétence eau/assainissement à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique de cette compétence à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

7) Loyer logement école maternelle :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réévaluer le loyer du logement situé à l'école maternelle.

Le conseil municipal (1 voix contre) décide de maintenir le loyer au montant de 307,67 €.

8) Admission en non-valeur budget communal et budget assainissement.

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur des Finances de Cérilly, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances.

- Budget communal : 0.83 €
- Budget annexe assainissement : 83.60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

PROCHAINE REUNION : jeudi 16 mai à 19h30

